

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 11 avril 2024

Délibération N° : 2024 - 04 - 05

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	13	15	14		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERESZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE.

Absentes excusées : Valérie PAUL a donné pouvoir à Thierry MAGUERESZ.
Virginie MASSEY a donné pouvoir à David LE BORGNE.

Secrétaire de séance : Corentin PARENT.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de mairie).

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Assainissement

Le compte administratif 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 2 233,00 €

Les recettes s'élèvent à 3 014,43 €

La différence des dépenses et des recettes fait ressortir un excédent de fonctionnement reporté de 783,43 €

En section d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 0 €

Les recettes s'élèvent à 2 233,00 €

La différence des dépenses et des recettes fait ressortir un excédent d'investissement reporté de 2 233,00 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote. Monsieur MAGUERESZ, 1^{er} Adjoint au Maire soumet au vote le Compte Administratif du budget annexe assainissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif Assainissement 2023.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,
Bernard MICHEL

